

REGLAGE DES POMPES

Pompes immergées et de surface

(1) Vanne de réglage de débit.

Les limites maximum à ne pas dépasser sont les suivantes :

- en continu, 30% du débit nominal.
Par exemple, 6 m³/h mini pour une pompe de 20 m³/h.
- en temporaire, 10% du débit nominal.
Par exemple, 2 m³/h mini pour une pompe de 20 m³/h.

Nota : Si on ferme la vanne complètement, l'eau présente dans la pompe va s'échauffer, et l'hydraulique va risquer de se détériorer. L'eau peut même éventuellement arriver à ébullition ! À force de chauffer, l'hydraulique va se déformer, et même peut arriver à fondre ...

(2) Nombre de démarrages par heure.

Le nombre maxi de démarrage par heure à ne pas dépasser, c'est :

- Assainissement (relevage) : 15 fois par heure maxi.
- Pompe de forage : 6 fois par heure.
- Pompe de surface : 10 fois par heure.

Au delà, on détériore la pompe.

(3) Consommation électrique.

Au démarrage, il y a un pic d'ampérage représentant 6 fois l'ampérage normal. C'est pour cela qu'il faut éviter les démarrages successifs à répétition. Quand c'est le cas, on dit que la pompe « bat », et là, le moteur chauffe et risque de se détériorer.